



Image not found or type unknown

Créance caf seine et marne 2012 2013

Par **Aimee cheron**, le **21/03/2017** à **09:42**

Bonjour je reviens vers vous. L'huissier m'a donné plus d'infos. C'est donc pour des indu de 2002, 2004 et 2007. J'ai signé un recommandé en 2012 et 2013 pour ces 2 contraintes. Ai-je un recours ? Au moins ne régler que la dette principale car les intérêts sont énormes. Merci de votre réponse.